



CPAM des Alpes-Maritimes

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU COMITE D'ENTREPRISE

DU 30/01/2018

1. BILAN DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES ACCUEILS DE NICE DU 26/12/2017 AU 15/01/2018

Durant cette période, l'accueil de Romain Rolland a reçu les assurés uniquement sur rendez-vous, tandis que l'accueil de Pertinax a maintenu sa forme habituelle, le but étant d'augmenter la fréquentation en libre-service.

Pour les agents d'accueil de Romain Rolland, la nouvelle organisation a, de façon unanime, apporté plus de confort dans la gestion des rendez-vous, tout en permettant de consacrer plus de temps à l'accompagnement des assurés.

*Tout en insistant sur la nécessité d'éviter toute « rupture numérique » en maintenant un accueil d'urgence, en particulier pour les personnes âgées, la **CFDT** a émis un avis favorable pour expérimenter l'extension de cette démarche sur le site de Pertinax.*

2. REORGANISATION DES SECTEURS RESSOURCES HUMAINES

En raison de la mutualisation de la paie au profit de la CPAM de Marseille à compter du 1^{er} février 2018, il a été présenté aux élus un projet de remaniement des secteurs Ressources Humaines, hors formation professionnelle.

La nouvelle organisation prévoit :

- La fusion des groupes mouvement, paie et informatique, ainsi que la création d'un groupe dédié au développement RH,
- Le renforcement du groupe « relations sociales » par une personne supplémentaire,
- La création d'un poste consacré à la Responsabilité Sociale des Organisations (Développement durable, qualité de vie au travail),
- L'intégration pleine et entière de la fonction « formation » aux ressources humaines.

Les salariés concernés par la perte d'activité ont pu bénéficier du dispositif d'accompagnement TRAM qui a permis un respect de leurs souhaits de reclassement dans les proportions suivantes :

- 71% choix n° 1
- 22% choix n° 2
- 7% choix n° 3

En outre, ceux qui sont concernés par un changement de processus sont éligibles aux **primes de mobilité**.

Les membres élus de la CE, consultés sur ces modalités d'accompagnement, ont émis un avis favorable à l'unanimité.